



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM105093, N°152867) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 27/12/2018

Fait à Toulouse, le 19 Décembre 2018

Le Gérant

Marc DUBOIS

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Occitane de Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

ENQUÊTE PUBLIQUE

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE GARONNE

Zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur la commune de FONSORBES

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne Réseau31 informe l'ouverture d'une enquête publique relative aux zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur la commune de FONSORBES, ayant transférée ses compétences assainissement eaux usées et eaux pluviales au SMEA31.

Par avis n°MRAe2018DKo212 du 23/09/18, les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ont été dispensés d'évaluation environnementale par la DREAL.

Par arrêté n°A20181210-58 en date du 10/12/2018 le Président du SMEA31 a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales pour la commune de FONSORBES.

A cet effet, par décision du 16/11/18, enregistrée sous le n°E18000188/31, Monsieur Jean-Marc CUSAC, responsable d'agence immobilière, a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de FONSORBES, Rue du 11 novembre 2018, 31470 FONSORBES du Lundi 14 janvier 2019 au vendredi 01 février 2019 18 heures inclus, heure limite pour la réception des observations.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public. Le dossier et les observations du public sur les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des pluviales pourront être consignés sur le registre d'enquête déposé à la mairie ainsi que sur le site internet www.reseau31.fr. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Rue du 11 novembre 1918 31470 FONSORBES, lequel les annexera au registre d'enquête.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leurs frais.

Le commissaire enquêteur recevra, aux jours et heures suivants :

- le lundi 14 janvier 2019 de 09h à 12h,
- le mercredi 23 janvier 2019 de 14h à 16h,
- le Vendredi 01 février 2019 de 15h à 18h.

Il est rappelé les horaires d'ouverture de la Mairie :

- le lundi, mardi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,
- le mercredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h,
- le vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie, au SMEA31 et sur le site internet www.reseau31.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations du public et du commissaire enquêteur, pourront être approuvés par délibération du Bureau Syndical du SMEA31.



ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce (Réf : LDDM105095, N°152868) est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

Edition : **La Dépêche Du Midi - 31**

Date de parution : 15/01/2019

Fait à Toulouse, le 19 Décembre 2018

Le Gérant

Marc DUBOIS

Consultation sur www.legales-online.fr; www.actulegales.fr: loi n°2012-387 art. 101 : « A compter du 1er janvier 2013, l'impression des annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce (...) est complétée par une insertion dans une base de données numérique centrale ».

L'usage des Rubriques de Petites Annonces des Journaux doit être conforme à leur destination. Occitane de Publicité s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du Journal et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la partie droite de la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans les colonnes des publications concernées.

ENQUÊTE PUBLIQUE

SYNDICAT MIXTE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE HAUTE GARONNE

Zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur la commune de FONSORBES

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute Garonne Réseau31 informe l'ouverture d'une enquête publique relative aux zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sur la commune de FONSORBES, ayant transférée ses compétences assainissement eaux usées et eaux pluviales au SMEA31.

Par avis n°MRAe2018DKo212 du 23/09/18, les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales ont été dispensés d'évaluation environnementale par la DREAL.

Par arrêté n°A20181210-58 en date du 10/12/2018 le Président du SMEA31 a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales pour la commune de FONSORBES.

A cet effet, par décision du 16/11/18, enregistrée sous le n°E18000188/31, Monsieur Jean-Marc CUSAC, responsable d'agence immobilière, a été désigné comme commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulouse.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de FONSORBES, Rue du 11 novembre 2018, 31470 FONSORBES du Lundi 14 janvier 2019 au vendredi 01 février 2019 18 heures inclus, heure limite pour la réception des observations.

Pendant la durée de l'enquête, un dossier est soumis à l'examen du public. Le dossier et les observations du public sur les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des pluviales pourront être consignés sur le registre d'enquête déposé à la mairie ainsi que sur le site internet www.reseau31.fr. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Rue du 11 novembre 1918 31470 FONSORBES, lequel les annexera au registre d'enquête.

Les personnes intéressées par le dossier d'enquête pourront en obtenir communication à leurs frais.

Le commissaire enquêteur recevra, aux jours et heures suivants :

- le lundi 14 janvier 2019 de 09h à 12h,
- le mercredi 23 janvier 2019 de 14h à 16h,
- le Vendredi 01 février 2019 de 15h à 18h.

Il est rappelé les horaires d'ouverture de la Mairie :

- le lundi, mardi et jeudi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h,
- le mercredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h,
- le vendredi : 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à la mairie, au SMEA31 et sur le site internet www.reseau31.fr pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique.

A l'issue de l'enquête publique, les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations du public et du commissaire enquêteur, pourront être approuvés par délibération du Bureau Syndical du SMEA31.